Association neuchâteloise et jurassienne

de tennis de table

Crémines, mai 2020

Liste des équipes autorisées à jouer dans les différentes ligues pour la saison 2020-2021

Suite aux dispositions exceptionnelles, liées à la situation sanitaire, prisent le mois passé, je suis en en mesure de vous communiquer la répartition des équipes dans les différentes ligues.
Celle-ci tient compte de l'ascension en LNC de Côte Peseux et de la relégation volontaire en 4ème ligue de Coffrane. Un tirage au sort a été effectué pour définir qui de Tramelan II et Hauterive accède à la deuxième ligue.

promu

1ère ligue

Delémont II, Cortaillod II, La Chaux-de-Fonds II, La Chaux-de-Fonds III, Moutier, Porrentruy, St.-Imier, Coffrane, Tramelan

2ème ligue

Cernier, Cernier II, Cortaillod III, Côte Peseux II, Delémont III, Delémont IV, La Chaux-de-Fonds IV, Moutier II, Nugerol-Le Landeron, Nugerol-Le Landeron II, Omega, Omega II, Tramelan II, Le Locle, Hauterive, La Chaux-de-Fonds V

3ème ligue

Centre Portugais, Cernier III, Coffrane II, Delémont V, Delémont VI, Le Locle II, Moutier III, Omega III, Omega IV, Porrentruy II, Tavannes, Tramelan III, Tramelan IV, Hauterive II, Cortaillod IV, Côte Peseux III

4ème ligue

Cortaillod V, La Chaux-de-Fonds VI, La Chaux-de-Fonds VII, Nugerol-Le Landeron III, Omega V, Omega VI, Porrentruy III, Tramelan V, Coffrane III, Delémont VII

Dimitri Rebetez
Resp. Tech. ANJTT